

Située à mi-chemin entre Montréal et Sherbrooke, la Ville de Granby profite d'un positionnement géographique stratégique. Elle offre un milieu de vie accueillant avec ses quelque 70 000 citoyennes et citoyens, notamment par ses nombreux espaces verts, ses pistes cyclables, sa vie culturelle en effervescence, ainsi que ses festivals.

**Titre d'emploi :** Mécanicienne ou mécanicien de machinerie lourde

**Service :** Service des travaux publics – Division mécanique

**Statut de l'emploi :** Régulier temps plein

**Période d'affichage :** 1<sup>er</sup> au 19 juin 2023

### Sommaire de l'emploi

Vous effectuez des travaux comportant la vérification, l'ajustement et l'entretien des composantes mécaniques, électriques et électroniques d'équipements roulants, outils motorisés ou non. Vous vérifiez et entretenez toutes les composantes des véhicules d'urgences du service de sécurité incendie en plus d'effectuer des transformations d'équipements, selon la saison. Vous faites des montages complets sur de nouveaux équipements, exemple : chasse-neige, benne et système de boîtes interchangeables. Vous effectuez des entretiens préventifs (PEP) sur les véhicules de 4500 kg et plus et vous effectuez le diagnostic et la réparation de problèmes moteurs, hydrauliques, électriques et pneumatiques. Vous accomplissez toute autre tâche connexe reliée à la mécanique.

### Exigences du poste

- Détenir un DES (diplôme d'études secondaires) et un DEP (diplôme d'études professionnelles) en mécanique de machinerie lourde ;
- Posséder une carte de compétence de compagnon ou d'apprentie avec un minimum de 4 ans d'expérience dans le domaine ;
- Démontrer un bon sens d'analyse et de jugement ;
- Posséder une bonne forme physique ;
- Avoir une excellente connaissance des équipements et être en mesure de faire le bon choix de la technique de l'outillage utilisé ;
- Détenir un permis de conduire classe 5 ainsi qu'un permis classe 3, tous deux valides, sans condition ;
- Détenir un permis de conduire classe 1 sera considéré comme un atout.

Votre semaine régulière de travail est de 40 heures, du lundi au vendredi, **de jour**.

**HORAIRE D'ÉTÉ DE 4 JOURS : 36 heures avec un congé hebdomadaire le vendredi** pour une durée de 19 semaines.

La rémunération est établie selon l'échelle salariale de la convention collective (2022) régissant les employés municipaux, le taux horaire maximal est de 34.73 \$.

Vous avez le goût de relever un nouveau défi ? Vous pouvez créer votre profil de candidature et postuler en ligne d'ici la date de fin de l'affichage. La Ville de Granby remercie à l'avance toutes les personnes ayant manifesté leur intérêt.

*La Ville de Granby applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Pour ces dernières, certaines mesures d'adaptation peuvent également être offertes pour le processus de présélection et de sélection, si elles le désirent.*